

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30  
Présents : 22  
Pouvoirs : 3  
Votants : 25  
Pour : 25  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Le douze mars deux mille vingt-six, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

**Date de convocation :**

**PRESENTS :**

BERNAT Georges (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) GARDANT Josette (CCVAI)

**ABSENTS :**

BRUSQ Frédéric (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI)

**ABSENTS EXCUSES :**

FAVREAU Gilles (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI)

**POUVOIRS :**

BOUTTET Ludovic (CCVAI) représenté par RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) représenté par PETITBOUT Paul (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) représentée par DAVAL Marius (CCVAI)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

**OBJET : Modification des attributions suite au transfert Assainissement**

Annule et remplace la DE\_20261203\_14

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-5, L.5211-17, L.5211-28 à L.5211-30, relatifs aux attributions de compensation versées entre les communes membres et l'établissement public de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2025 modifiant les statuts de la Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable pour intégrer au nombre de ses compétences, la prise en charge de la compétence assainissement ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire des Vals d'Aix et Isable en date du 18 juin 2025 approuvant la modification de ses statuts pour la prise de compétence assainissement ;

Vu le rapport de CLECT, réunie le 29 janvier 2026, ayant procédé à l'évaluation des charges transférées conformément aux dispositions légales ;

Considérant que la CLECT a adopté, à l'unanimité, son rapport d'évaluation fixant le montant des charges transférées et, par conséquent, les nouvelles attributions de compensation dues par les communes membres ;

Considérant que ces montants doivent être approuvés par le Conseil communautaire et intégrés dans les relations financières entre la Communauté de communes et ses communes membres à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

Il est proposé au Conseil communautaire d'adopter les nouvelles attributions de compensation telles qu'issues du rapport de la CLECT.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés**

**ARTICLE UNIQUE : DIT** qu'à partir du 1er janvier 2026, les nouvelles attributions de compensation entre la CCVAI et ses communes membres sont modifiées comme suit

Date de transmission de l'acte: 19/03/2026
Date de reception de l'AR: 19/03/2026
042-244200614-DE2026_1203_14B-DE
A G E D I

Commune	AC versée par la CCVAI Jusqu'au 31/12/2025	AC dans le cadre du transfert assainissement	Proposition d'AC après transfert assainissement (€) soit à partir du 01/01/2026
BULLY	20 744,05	4 573,00	16 171,05
GREZOLLES	119 350,31	10 471,00	108 879,31
LURE	868,50	5 219,00	-4 350,50
NOLLIEUX	1 374,18	5 232,00	-3 857,82
POMMIERS	77 504,14	4 548,00	72 956,14
ST GEORGES DE BAROILLE	19 463,88	0,00	19 463,88
ST GERMAIN LAVAL	186 378,56	18 118,00	168 260,56
ST JULIEN D'ODDES	46 258,49	14 150,00	32 108,49
ST MARTIN LA SAUVETE	53 910,48	22 289,00	31 621,48
ST POLGUES	13 182,32	0,00	13 182,32
SOUTERNON	1 303,12	12 926,00	-11 622,88
VEZELIN	95 467,78	18 562,00	76 905,78
TOTAL	635 805,81	116 088,00	519 717,81

COPIE CERTIFIEE CONFORME  
A Saint-Germain Laval, le 12/03/2026

Le Président,  
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,  
RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le :  
et de la publication le :  
Le Président,*



Date de transmission de l'acte: 19/03/2026  
Date de reception de l'AR: 19/03/2026  
042-244200614-DE2026\_1203\_14B-DE  
A G E D I

